



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC/TPSGC reception des
soumissions

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Western Region

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Title - Sujet Préparateur automatique de milieux	
Solicitation No. - N° de l'invitation 6D063-193342/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 6D063-193342	Date 2019-12-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-118-10932	
File No. - N° de dossier WPG-9-42133 (118)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-16	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Omerzo, Zeljka	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg118
Telephone No. - N° de téléphone (204) 510-2597 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 de la demande de soumissions n° 6D063-193342/A porte sur les points suivants :

1. Se reporter à l'annexe A - Besoin, et modifier comme suit :

SUPPRIMER : 3. Les dimensions maximales admissibles sur l'appareil de base ne doivent pas dépasser 130 cm x 100 cm x 95 cm (longueur x largeur x hauteur) et l'équipement de base doit avoir une masse inférieure à 130 kg.

INSÉRER : 3. Les dimensions maximales admissibles sur l'appareil de base ne doivent pas dépasser 130 cm x 100 cm x 105 cm (longueur x largeur x hauteur), incluant les roues ou le chariot, et l'équipement de base doit avoir une masse inférieure à 130 kg. La hauteur maximale admissible est de 105 cm avec les roues ou le chariot. Si l'appareil n'est pas muni de roues, le soumissionnaire doit fournir un chariot, mais la hauteur totale avec le chariot ne doit pas dépasser 105 cm.

2. Se reporter à l'appendice 1 – Critères techniques obligatoires, et modifier comme suit :

SUPPRIMER :

2	Les dimensions maximales admissibles sur l'appareil de base ne doivent pas dépasser 130 cm x 100 cm x 95 cm (longueur x largeur x hauteur) et l'équipement de base doit avoir une masse inférieure à 130 kg.	
----------	--	--

INSÉRER :

2	Les dimensions maximales admissibles sur l'appareil de base ne doivent pas dépasser 130 cm x 100 cm x 105 cm (longueur x largeur x hauteur), incluant les roues ou le chariot, et l'équipement de base doit avoir une masse inférieure à 130 kg	
----------	---	--

3. Vous trouverez ci-dessous les réponses à des questions que nous avons reçues de l'industrie :

Q1. Spécification n° 3. Les dimensions maximales admissibles sur l'appareil de base ne doivent pas dépasser 130 cm x 100 cm x 95 cm (longueur x largeur x hauteur).

L'Agence de la santé publique du Canada acceptera-t-elle une hauteur de 104 cm incluant les roues, éliminant ainsi la nécessité d'un chariot (spécifications n° 1 et n° 2)?

R1. Oui.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.